

Libéralisation !

Que ne dit-on pas, que ne fait-on pas au nom de la liberté. En Lybie, en Egypte ... ou même en Europe !

Au nom de la liberté, l'Union Européenne a voté la libéralisation des droits de plantation de vignes à partir de 2013. Quelle importance, me direz-vous ! Chacun aura le droit de s'agrandir sans contrôle ni papier. Mais il suffit de savoir qui a demandé expressément la mesure pour « lever le loup ».

Ce sont des investisseurs, dont de gros négociants, qui veulent industrialiser la viticulture, voire la délocaliser dans les pays de l'est, Roumanie ou autres ...

C'en serait fini de la viticulture artisanale que nous connaissons, car le marché serait inondé de vins industriels qui se ressemblent tous, et/ou de vins de marque venant par exemple de Bulgarie, mis en bouteille par untel à Bordeaux ou à Beaune – Vous imaginez la confusion !!

La profession s'est réveillée un peu tard, mais essaie de redresser la barre. Je vous laisse entrevoir les pressions exercées pour garder cette « liberté ».

Jacques MEYNARD, le 28/08/2012